

**Comité National
de Coordination
de l'Action en Faveur
des Personnes
Handicapées**

RAPPORT

D'ACTIVITE

2007

Sommaire

1. Financement d'établissements et de services spécialisés	3
1.1 Projets reçus par le CCAH	
<i>Projets d'établissements reçus en 2007</i>	
<i>Projets de services reçus en 2007</i>	
1.2 Projets soutenus par le CCAH	
<i>a. Répartition des subventions accordées par type d'établissement</i>	
<i>b. Places d'accueil ayant fait l'objet de réservation prioritaire par type d'établissements et de public</i>	
<i>c. Quelques établissements soutenus en 2007</i>	
<i>d. Répartition des subventions accordées en 2007 par type de service</i>	
<i>e. Quelques projets de services soutenus en 2007</i>	
2. Services en direction des personnes handicapées et de leurs familles	13
2.1 Recherche d'une solution d'accueil en établissement ou service spécialisé	
<i>Dossiers arrivés en 2007</i>	
2.2 Résultats obtenus en matière de solution d'accueil en établissement spécialisé	
<i>Admission en établissements</i>	
<i>Recherches interrompues</i>	
2.3 Information et orientation des personnes handicapées et de leurs familles	
2.4 Action spécifique... l'orientation scolaire et professionnelle	
3. Pôle d'information, de conseils et d'échanges	18
3.1 Communiquer sur le secteur handicap et nos actions	
<i>Interventions</i>	
<i>Partenariat avec les membres de l'association</i>	
3.2 Journée nationale du CCAH	
4. Administration	20
5. Subvention du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité	21

1. Financement d'établissements et de services spécialisés

En 2007, le CCAH a renforcé l'instruction des dossiers de demandes d'aides financières soumises par des associations gestionnaires de structures médico-sociales pour personnes handicapées. Malgré un accroissement régulier de la capacité d'accueil, les besoins restent importants et ce sur l'ensemble du territoire. Cette réalité confirme l'intérêt de l'effort réalisé par le CCAH et ses membres pour la création et la réhabilitation de lieux d'accueil et d'accompagnement.

Fin 2007, le CCAH a présenté à ses partenaires un nouveau dossier d'instruction qui remplace les notes de synthèses qui existaient jusque là. Plus complets, ces nouveaux dossiers comprennent une série de critères qualitatifs (critères architecturaux, environnementaux, sur la qualité d'accueil). Ces critères, définis par le CCAH, ont pour objectif de permettre aux financeurs de se positionner avec plus de pertinence sur les dossiers qui leur semblent refléter le plus favorablement leurs actions dans le domaine du handicap.

En 2007, le CCAH a développé son activité d'aide aux projets de services permettant d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et de leurs familles. Le développement de ce type de projets (aide à domicile, transport et accompagnement, intégration scolaire et professionnelle, accès aux loisirs et à la culture...) permet de proposer de nouvelles solutions de compensation du handicap favorisant la réalisation des projets de vie individuels.

Le CCAH permet ainsi à ses membres de déployer une action sociale plus globale en relation avec l'ensemble des besoins des personnes handicapées.

L'engagement des membres adhérents

L'aide financière des membres adhérents (groupes de protection sociale, mutuelles, entreprises et comités d'entreprise) concerne uniquement l'investissement et n'a donc pas vocation à financer le fonctionnement des établissements ou des services proposés. Elle ne se substitue pas aux différentes aides publiques ou soutiens privés auxquels les associations peuvent prétendre mais les complète. Son objet est de faire bénéficier les associations d'un effet de levier supplémentaire.

Les subventions des membres adhérents participent à la création, la rénovation ou la transformation d'établissements. Chaque subvention entraîne la réservation prioritaire d'une place d'accueil au sein de l'établissement.

A cela s'ajoute les aides financières vers les "Services améliorant la vie quotidienne des personnes handicapées et de leurs familles". Ces aides sont concrétisées par des subventions permettant de financer une partie des investissements matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le montant de la subvention est déterminé par le CCAH en fonction du plan de financement du projet. Une convention est signée avec l'Association permettant ainsi un engagement de celle-ci sur l'affectation des fonds et le suivi régulier de l'activité. Les subventions sont mutualisées dans l'optique de boucler le plan de financement du projet.

1.1 Projets reçus par le CCAH

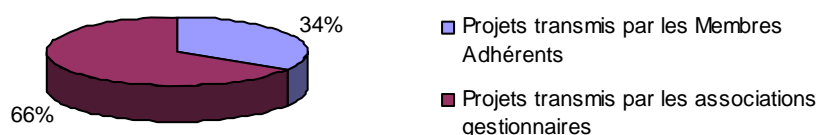
Les dossiers de demande d'aide financière sont envoyés au CCAH par :

- ☞ des associations à la recherche d'un financement,
- ☞ un ou plusieurs Membres Adhérents, sollicités directement par une association, et demandant une étude spécifique.

En 2007 sur 108 projets reçus, 97 ont été susceptibles d'être étudiés.

Parmi ces 108 projets, 11 ont été refusés après une étude attentive de la demande, soit parce que celle-ci ne correspondait pas au type de projets soutenus par le CCAH, soit parce que le porteur de projet n'a pas donné suite à la demande de complément d'informations formulée par un chargé de mission.

Répartition des projets reçus

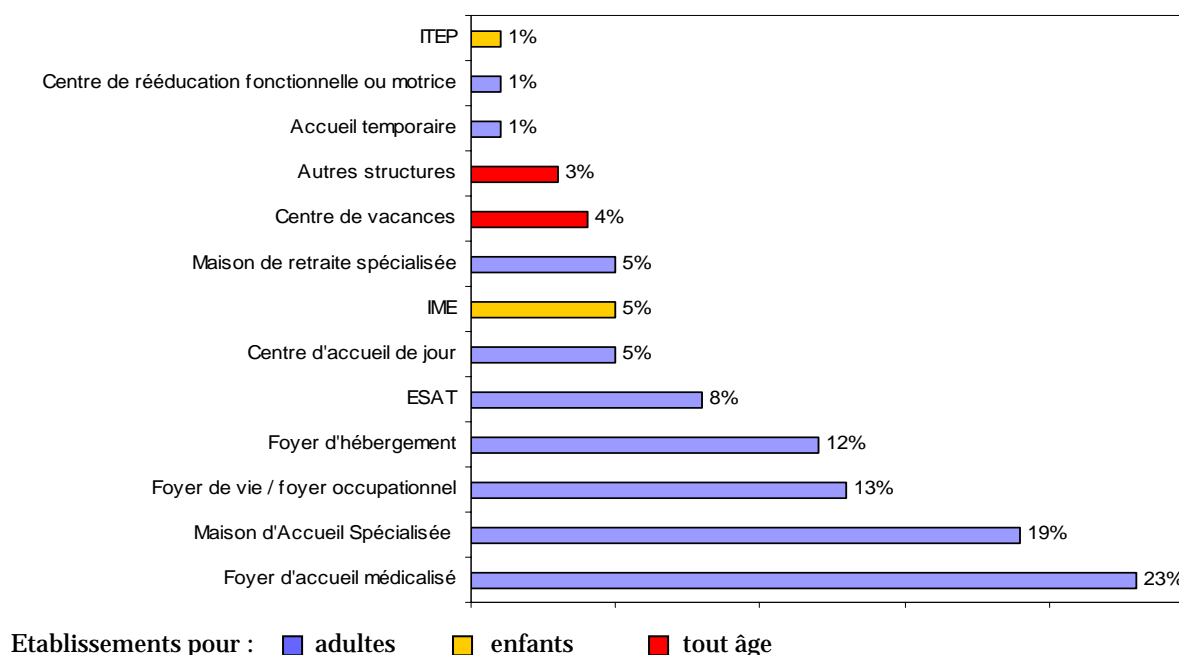


Ces 97 projets recevables, pour lesquels il a été demandé un dossier plus complet, se répartissent en deux catégories :

- ☞ 76 projets d'établissements spécialisés,
- ☞ 21 projets de "Services améliorant la vie quotidienne des personnes handicapées et de leurs familles",

Projets d'établissements reçus en 2007

Répartition des projets d'établissements reçus en 2007 par type d'établissements

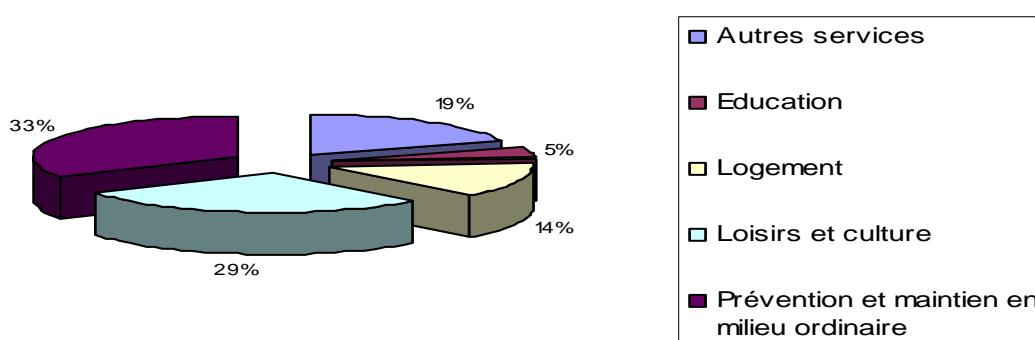


Projets de services reçus en 2007

Dans le cadre du financement des projets de service améliorant la vie quotidienne des personnes handicapées, les services soutenus sont classés selon la thématique suivante :

- Loisirs et culture
- Aide à domicile
- Insertion et formation professionnelle
- Education :
 - Service de Soins et d'Education Spécialisée (SSES)
 - Service d'Education, de soins et d'aide à domicile
 - Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
- Prévention et maintien en milieu ordinaire
 - Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
 - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
 - Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Transports
- Logement
- Autres services

Répartition des projets de service reçus et acceptés en 2007
par thématique



1.2 Projets soutenus par le CCAH

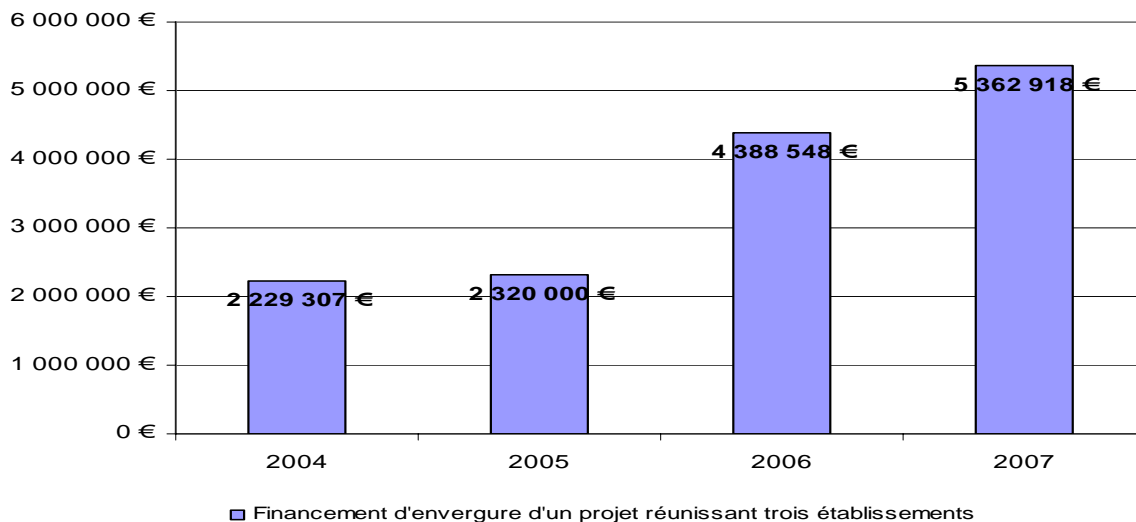
En 2007, les membres du CCAH ont soutenu financièrement **70** projets d'établissements ou de services en accordant **241** subventions pour un montant total de **5.362.918 €**.

Parmi ces 70 projets soutenus,

- **48** l'ont été pour la première fois en 2007, soit **11** projets de services et **37** projets d'établissement ;
- **22** projets ont été soutenus en 2006 pour la première fois puis en 2007 pour boucler leur plan de financement ;
- **5.083.738 €** ont été accordés pour la création d'établissements ;
- **279.180 €** ont été accordés pour la création de services.

Une mobilisation financière croissante des membres adhérents :

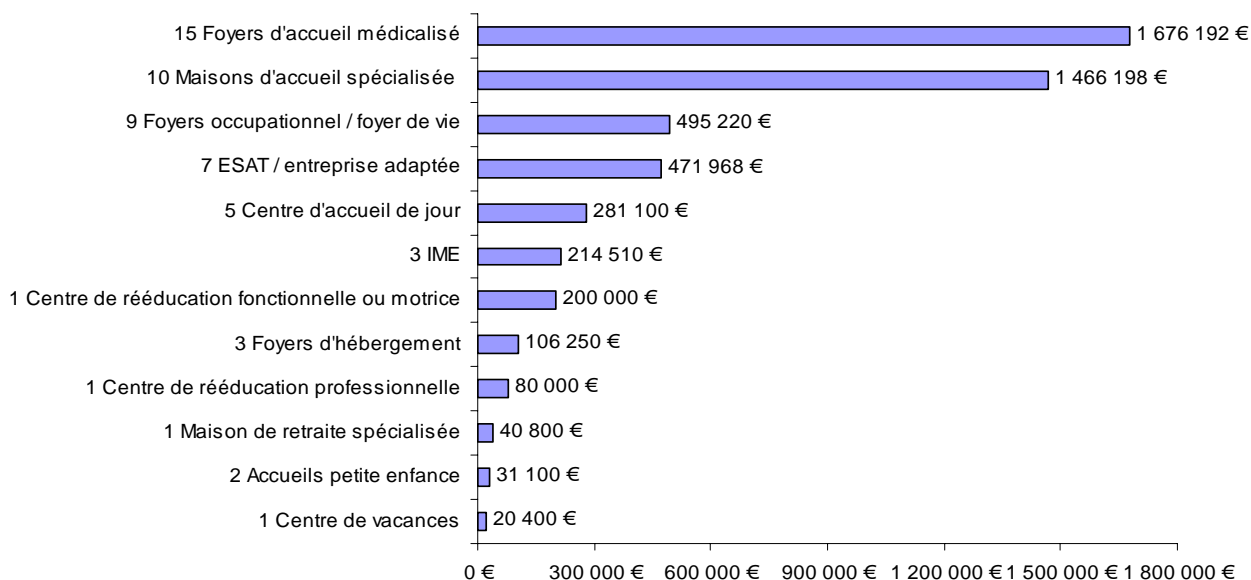
Evolution des subventions accordées au cours des 4 dernières années



L'implication financière des membres adhérents du CCAH est en constante augmentation depuis 2004.

De 2006 à 2007, l'augmentation du montant total des subventions accordées aura été de 22%. En 2007, le soutien à un projet exceptionnel de construction d'une MAS, d'un Foyer d'Hébergement et d'un ESAT à Paris a mobilisé 33 membres adhérents pour un montant de 584.396 €.

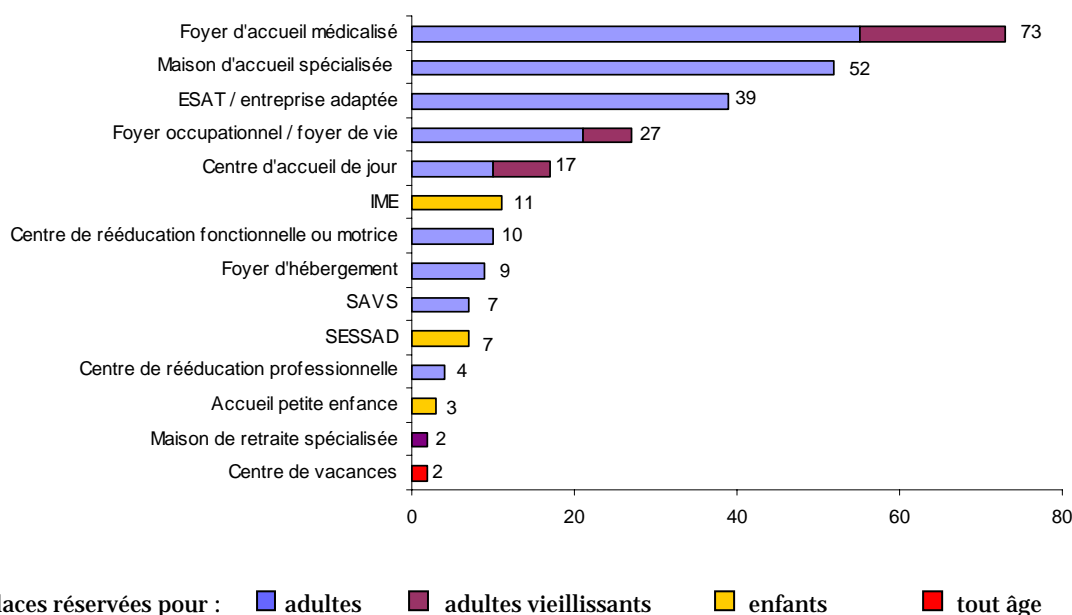
a. Répartition des subventions accordées par type d'établissement



b. Places d'accueil ayant fait l'objet de réservation prioritaire par type d'établissements et de public

263 places d'accueil ont fait l'objet d'une « réservation prioritaire » destinées à des personnes handicapées affiliées aux membres adhérents du CCAH. De 2006 à 2007, le nombre de places réservées à travers l'attribution des subventions **a augmenté de 13%**.

Le nombre de places réservées pour les personnes handicapées vieillissantes est en 2007 de 33.

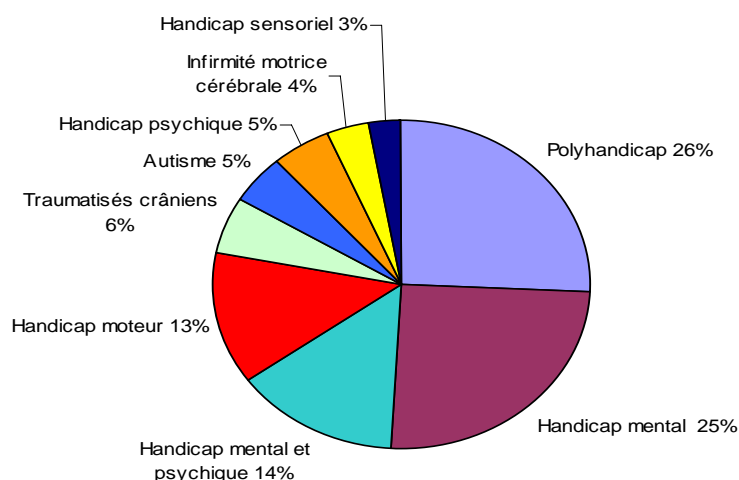


Les places en Maison d'Accueil Spécialisée et en Foyer d'Accueil Médicalisé correspondent à 47% des places d'accueil faisant l'objet d'une réservation prioritaire. L'offre en établissements de ce type reste insuffisante et les besoins en structures médicalisées sont importants sur l'ensemble du territoire.

En 2007, le CCAH a participé au financement d'une maison de retraite spécialisée dans le champ du handicap. Compte tenu du vieillissement des personnes handicapées et du manque de structures, ce type d'accueil, qu'il soit au sein d'un FAM ou de MAS, sera amené à être particulièrement soutenu par le CCAH.

Parmi les projets de services soutenus en 2007, 3 services (2 SAVS et 1 SESSAD) ont fait l'objet d'une réservation de places. Les subventions accordées par les membres adhérents ont ainsi entraîné la réservation de 14 places.

Places d'accueil ayant fait l'objet de réservation prioritaire par type de handicap



Ainsi, au 31 décembre 2007, les membres adhérents disposent collectivement de 4.411 places d'accueil prioritaires.

Les droits réservataires sont en effet, par principe, mutualisés entre les membres adhérents. Cette décision permet de valoriser les efforts réalisés par l'ensemble des membres adhérents et de développer l'accueil en établissement des personnes handicapées au niveau national.

c. Quelques établissements soutenus en 2007



- Maison d'Accueil Spécialisée de Vernou « Maison Violette » - Vernou (77)

Deuxième Maison d'Accueil Spécialisée ouverte en France, la MAS de Vernou, a été inaugurée en 1980.

Elle comprend 2 établissements d'une capacité de 16 places chacun. Le premier assure une prise en charge continue d'adultes en internat et une possibilité d'accueil temporaire pour tous : enfants et adultes. Le second

permet à la fois de découvrir et de s'adapter progressivement à la vie en collectivité sans rupture immédiate avec la vie de famille

En 2006, l'association a décidé de se doter d'un nouveau bâtiment, annexe du premier. Situé à moins d'un kilomètre du site principal, il sera construit près du parc municipal autour d'une agora éclairée par un patio. Sur un seul niveau, les pièces d'activités communes seront séparées des deux unités de vie conçues chacune comme une véritable maison pour six résidents. La « Maison Violette » permettra d'accueillir 8 personnes supplémentaires. Il s'agit d'offrir aux personnes un « chez eux » dont ils sortiront chaque jour pour rejoindre l'établissement principal où ils participeront à des activités communes avec les autres résidents du site. L'ouverture de la « Maison Violette » est prévue courant 2008.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet en accordant une subvention de 200 000 €



- Foyer d'Accueil Médicalisé « La Maison du Sophora » - Gauchy - (02)

Depuis 2005, la Maison du Sophora accueille 44 adultes victimes de lésions graves acquises à la suite d'un traumatisme crânien-cérébral ou de lésions cérébrales et dont le handicap moyen ou sévère ne relève pas de soins lourds ou de rééducation intensive.

Construite en zone urbaine, « La Maison du Sophora » privilégie un retour à la vie courante pour chaque résident.

Les personnes qui arrivent à « La Maison du Sophora » sont pour la plupart dans une situation personnelle d'échec face à leurs parcours de vie. Les professionnels de l'établissement ont mis en œuvre une démarche constructive et individualisée pour assurer un accompagnement centré sur la personne, dans le respect de ses capacités, par des activités d'éveil, d'épanouissement, d'animation, de socialisation. Dans l'établissement, un effort particulier a été apporté à la signalétique qui permet aux personnes de se repérer facilement. Autre particularité : le rez-de-chaussée donne sur un grand jardin, où un potager est cultivé par les résidents.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet en accordant une subvention de 430 000 €



- Etablissement et Service d'Aide par le Travail - E.S.A.T. « Eurydice » - Plaisir (78)

Créé en 1986, l'ESAT Eurydice est un théâtre professionnel producteur de spectacles, de décors et de costumes.

L'établissement propose de l'emploi à des personnes présentant différents types de pathologies (handicap psychique, handicap mental ou personnes présentant de légers déficits sensori-moteurs). En 2007, l'ESAT a souhaité entreprendre des travaux d'aménagement et de mise aux normes de la salle de spectacles. Une fois achevés, ils permettront à l'établissement une exploitation

régulière et permanente des spectacles. Il sera également possible de développer les stages de formation théâtrale vers le milieu médico-social et éducatif. Sa capacité d'accueil passera de 56 à 64 personnes.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet en accordant une subvention de 45 000 €

- Maison de retraite spécialisée pour personnes handicapées vieillissantes - « Les Oliviers » de l'Institut Saint André – Cernay (68)

« Les Oliviers » ont été créés en 1988 pour accueillir les anciens résidents de l'ESAT de l'Institut Saint André qui avaient fait le choix de rester sur place après avoir consacré 40 ou 50 ans de leur vie à l'essor de l'établissement.

Pouvant accueillir 15 personnes à son ouverture, la Maison de retraite a doublé sa capacité d'accueil au fil des ans. En 2007, elle a entrepris la construction d'un nouveau bâtiment qui répond pleinement aux besoins spécifiques des personnes accueillies : des chambres individuelles avec cabinet de toilette et douche aux normes handicap, des espaces de rencontres et de convivialité, une salle à manger cloisonnable, des salles d'activité, des salles de soins, des salles de bains adaptées, une buanderie.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet en accordant une subvention de 100 000 €



- Institut Médico-Pédagogique – « I.M.P. de Belleville » - Paris (75)

L'Institut Médico-Pédagogique de Belleville a été créé en 1964. Il accueille en externat du lundi au vendredi 48 enfants âgés de 6 à 14 ans, originaires de l'Est parisien, et présentant des déficits intellectuels légers ou moyens.

Dans cette structure, la scolarisation est adaptée et bien sûr évolutive. Elle a pour but de permettre aux enfants de

rattraper les retards et lacunes dus aux facteurs sociaux culturels propres au milieu familial dans lequel ils vivent majoritairement.

En 2007, afin d'améliorer les conditions de vie au quotidien, de sécurité et d'apprentissage des enfants, mais également les conditions de travail des salariés de l'IMP, le Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville a souhaité rénover les locaux vétustes et l'équipement mobilier très ancien de la structure.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet en accordant une subvention de 22 000 €

- Entreprise d'insertion / Atelier Relais - « Bugatti » - Molsheim - (67)

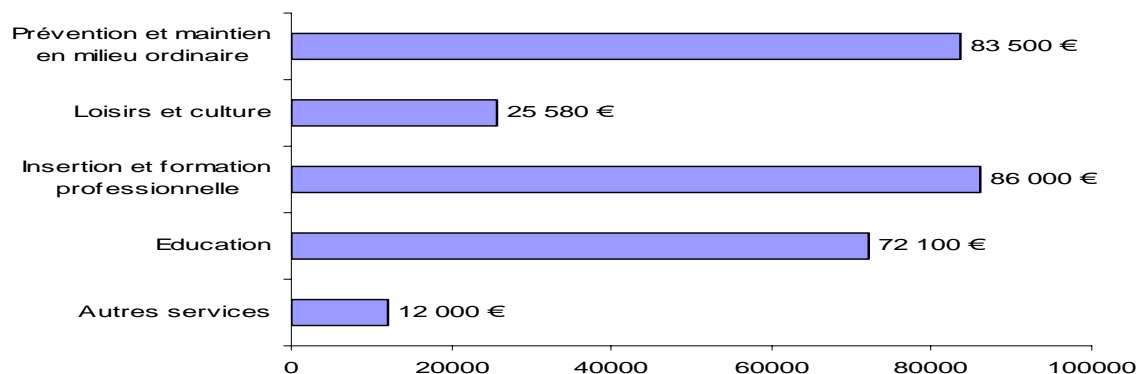
Entreprise d'insertion créée en partenariat avec des partenaires industriels locaux, l'atelier Relais Bugatti accueille depuis 2007, 15 personnes en situation de handicap et les prépare à rejoindre le monde de l'entreprise.

Cette nouvelle implantation a permis à l'association de développer une activité économique importante et d'accroître sa clientèle industrielle. L'atelier-relais souhaite développer prochainement une activité de service aux salariés de la zone industrielle.

Les locaux, mis à disposition par le groupe SAFRAN, ont nécessité d'importants travaux de construction et d'aménagement. L'association accueille un public bénéficiant de la reconnaissance « travailleur handicapé ». Les salariés bénéficiaires sont engagés dans une démarche qualifiante d'insertion professionnelle et de construction d'un véritable projet professionnel.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet en accordant une subvention de 100 000 €

d. Répartition des subventions accordées en 2007 par type de service



e. Quelques projets de services soutenus en 2007

▪ « Voies d'insertion » - Saint Michel (91)

Laser Europe (L'Action de Sécurité Routière en Europe), association créée en 1992 et membre du groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, s'est donné pour mission le développement de la sécurité routière par la conception et la réalisation de programmes innovants et attractifs.

L'association a souhaité investir le thème de la mobilité des personnes handicapées en développant un programme intitulé « Voies d'insertion » dont l'objectif est de proposer une formation à la conduite adaptée aux personnes sourdes afin de favoriser leur insertion professionnelle. L'outil mis en place s'appuie sur la langue des signes et le développement du réseau des enseignants de la conduite initiés à la langue des signes.

Au-delà de cet apprentissage, l'association travaille avec de nombreux partenaires de l'entreprise afin de créer les meilleures conditions possibles de recrutement.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet
en accordant une subvention de 100 000 €



▪ Loisirs Assis Evasion – Passy (74)

Loisirs Assis Evasion, association affiliée à la Fédération Française Entraînement Physique et Monde Moderne Sports pour Tous et agréée Jeunesse et Sport, œuvre depuis 14 ans pour une meilleure accessibilité de la montagne.

Structure spécialisée, encadrée par des professionnels diplômés d'Etat, elle propose des activités de pleine nature à des personnes en situation de handicap et à leurs familles.

L'association couvre ainsi différents loisirs se déroulant en été (randonnée, parapente) et en hiver (ski et hors piste).

Afin de permettre la pratique de ces activités, l'association a développé des appareils adaptés à tous les types de handicap et permettant une pratique en toute sécurité :

- la joëlette et le fauteuil tout terrain pour la randonnée,
- le bi-place ou le solo pour le parapente,
- l'uni et le dual ski (ski alpin assis et debout),
- le tandem ski.

Devant la complexité d'usage de certains appareils, l'association a mis au point des formations pour que cette pratique s'apparente à un véritable loisir partagé en famille. Dans ce cadre, l'association Loisirs Assis Evasion a mis en place une formation au tandem ski pour les parents d'enfants handicapés.

**Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet
en accordant une subvention de 7 300 €**

▪ S.A.V.S. rue de Saussure – Paris (75017)

Au vu du manque important de services permettant l'intégration dans la cité des personnes handicapées psychiques, l'Œuvre Falret, association gestionnaire de structures d'hébergement et de réinsertion de personnes handicapées psychiques ou en difficulté sociale, a créé, en 2007, dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de 42 places pour personnes adultes handicapées psychiques.

La structure a pour objectif d'accompagner des personnes soignées précédemment en institution psychiatrique hospitalière ou non hospitalière, et dont l'amélioration de santé

permet d'envisager une réinsertion sociale. L'objectif du SAVS est d'apporter une aide concrète dans la vie quotidienne, de participer au développement de l'autonomie et ainsi de permettre un maintien à domicile.

L'équipe du SAVS apporte d'une part, un soutien individuel pour les actes du quotidien (gestion d'un budget, aide aux courses, orientation et utilisation des transports en commun, accès aux soins, organisation de temps de loisirs seuls ou en groupe, mise en place d'une alimentation équilibrée...) et d'autre part, elle met en place des temps de vie collectifs (repas, sorties, ...) qui encouragent l'ouverture aux autres.

Les membres du CCAH ont participé au financement de ce projet
en accordant une subvention de 50 000 €



▪ **GEM ALLIANCES – Nanterre (92)**

L'association « Œuvre Falret », fondée en 1841 et reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En plus de gérer des établissements, l'association parraine des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sur la région parisienne, entités créées par la loi du 11 février 2005.

Espace d'expression et de convivialité ouvert à tous, les GEM viennent en complément des soins apportés dans les établissements médico-sociaux. Ils sont autogérés par les personnes en souffrance psychique, qui se constituent en association d'utilisateurs. Cette dernière propose des activités (art plastique, théâtre, sorties culturelles, préparation de repas...) en collaboration avec une équipe de professionnels.

Le GEM ALLIANCES de Nanterre a été créé sur l'initiative de l'association d'utilisateurs ALLIANCES en janvier 2006.

Situé entre deux quartiers distincts, un quartier populaire avec de nombreux logements HLM et un quartier d'affaire regroupant des sièges sociaux, le GEM Alliances constitue une interface favorisant les contacts et la mixité sociale, le but étant de faire participer les personnes handicapées psychiques à la vie de la cité.

En 2007, le CCAH a soutenu la mise en œuvre de ces formations en accordant une subvention de 5.000 €.

2. Services en direction des personnes handicapées et de leurs familles

Informar, accompagner, orienter les personnes handicapées et leur famille est une vocation importante du CCAH. Aussi, il est proposé aux ressortissants de ses membres adhérents différents services comme la recherche de places en établissements spécialisés et l'information, le conseil et l'orientation vers des organismes spécifiques (associations, MDPH...).

Un travail partenarial avec les MDPH

Aujourd'hui, dans le cadre de sa mission d'information, d'orientation et de recherche de solution d'accueil, le CCAH travaille en étroite relation avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. La loi du 11 février 2005 définit ces nouveaux organismes comme un guichet unique pouvant répondre aux questions et attentes des personnes handicapées. De plus, les MDPH doivent désormais s'assurer de la mise en place du suivi des décisions et de leur effectivité ; les demandes d'admission en établissements spécialisés transiteront donc de plus en plus par leurs services. Ainsi, afin de satisfaire les diverses demandes des personnes handicapées, un partenariat entre le CCAH et les différentes MDPH est en voie de développement.

Ce nouveau partenariat incite le CCAH à réfléchir à l'évolution de son activité de recherche de places pour les ressortissants de ses membres adhérents, puisque les personnes devront désormais se tourner vers leur MDPH.

En 2007, le CCAH a constaté une baisse de 10 % des demandes de recherche de places. Toutefois, le CCAH poursuivra son rôle de soutien, d'écoute, d'information en direction des personnes handicapées et de leur famille, celles-ci se trouvant souvent dans des situations personnelles et professionnelles douloureuses. En effet, dans la pratique, les personnes handicapées ou leur famille s'adressent au CCAH pour les situations les plus difficiles à résoudre. Dans la majorité des cas, elles ont déjà souvent elles-mêmes effectuées des recherches et contacté de nombreux établissements. L'aide apportée aux familles est ressentie comme un soutien supplémentaire bienvenu, et donc comme un nouvel espoir.

2.1 Recherche d'une solution d'accueil en établissement ou service spécialisé

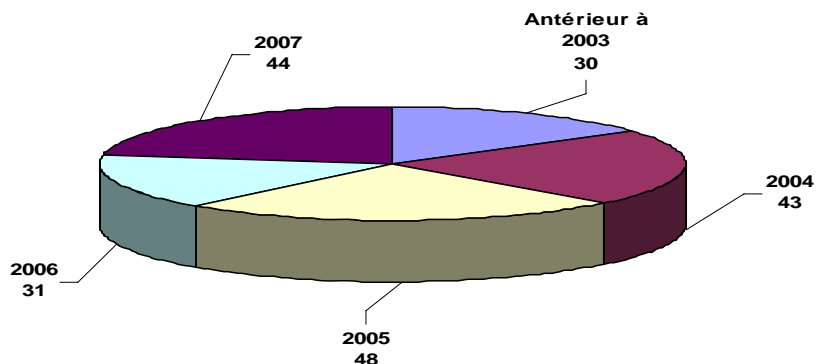
Le CCAH poursuit son activité de recherche de place en établissement ou service spécialisé pour les familles affiliées à ses membres adhérents.

Les demandes sont adressées au CCAH par les personnes handicapées, leur famille ou les services sociaux des organismes adhérents.

Après réception de la demande et des éléments indispensables à la recherche (notification d'orientation de la CDAPH, éléments médicaux, départements d'accueil souhaités...), les chargés de missions recherchent les établissements et services susceptibles d'accueillir la personne.

Les établissements et services ayant été soutenus par l'intermédiaire du CCAH sont sollicités en priorité mais la recherche est généralement élargie à l'ensemble des structures situées sur le territoire concerné.

Au 31 décembre 2007, 196 dossiers étaient en cours d'étude.



Sur ces 196 dossiers, 152 sont arrivés avant 2007.

Dossiers arrivés en 2007

Au cours de l'année 2007, 50 nouvelles demandes sont arrivées au CCAH.

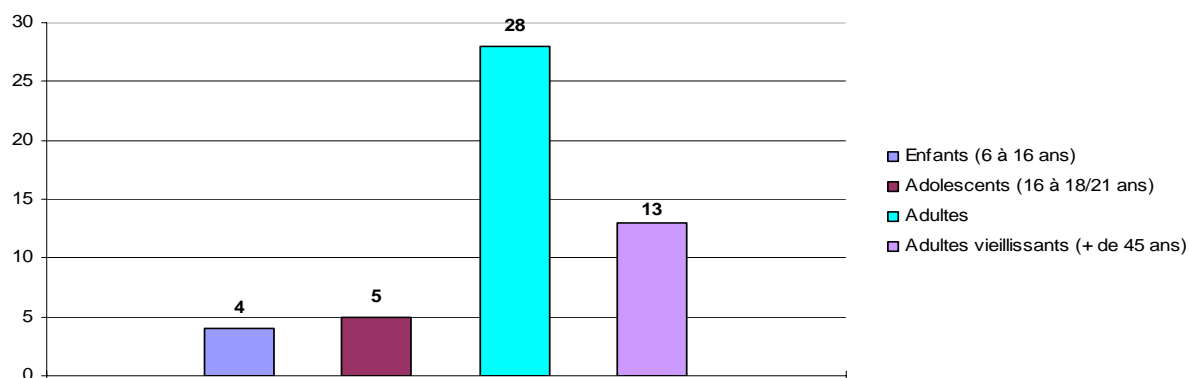
Parmi ces 50 demandes, **44** sont toujours **actifs**, **4** personnes ont trouvé **une place dans une structure** et **2** dossiers ont été classés **sans suite**.

Provenance des demandes

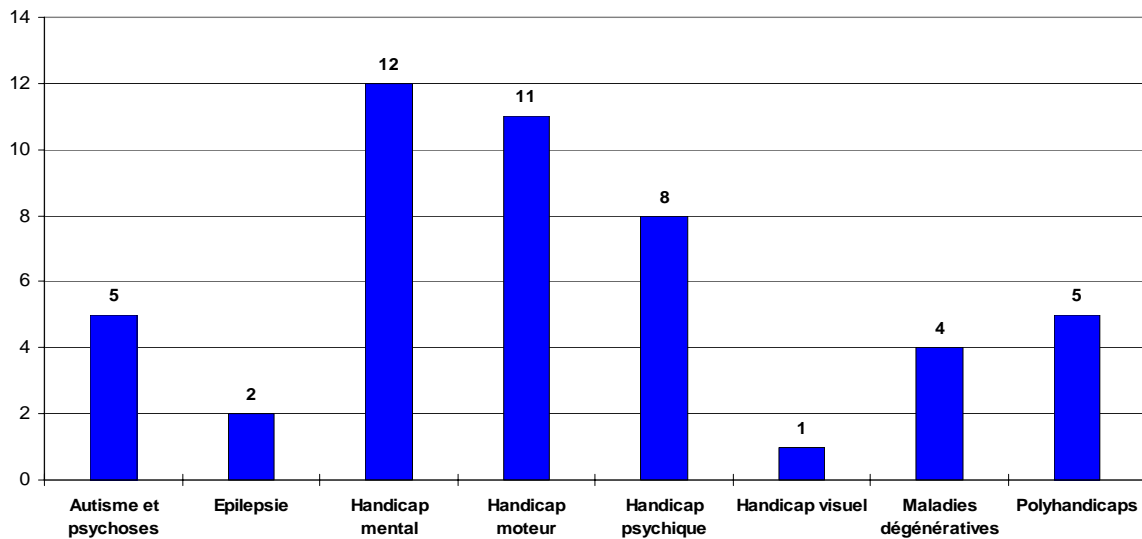
- 27 ont été adressées directement par les personnes handicapées ou leur famille,
- 20 ont été transmises par les services sociaux des membres adhérents du CCAH,
- 3 proviennent de services sociaux d'autres organismes (OHT, Institution nationale des invalides).

Age moyen des personnes handicapées

Les demandes concernent majoritairement des **adultes** (28 personnes) ; Par rapport à 2006, **les demandes concernant des personnes handicapées vieillissantes sont en nette augmentation : elles représentent plus du quart des demandes (26%)**.



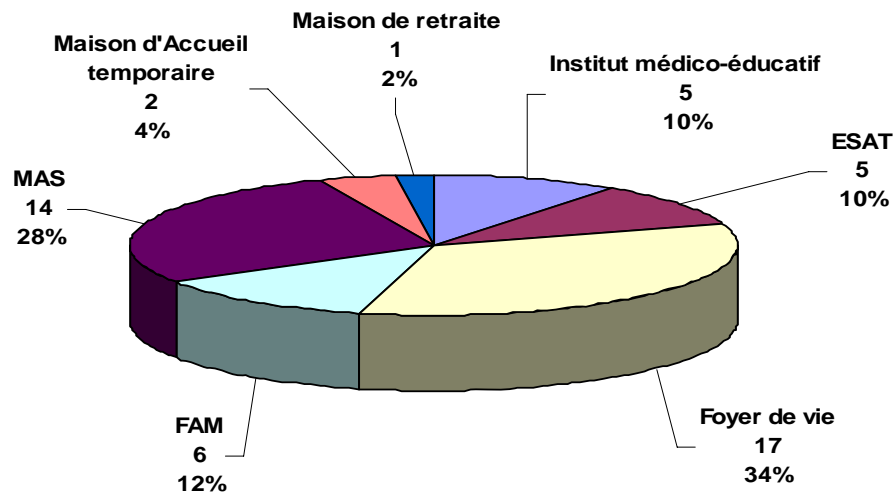
Type de handicap des personnes



Type de structures recherchées

40 % des personnes recherchent une **structure médicalisée** (MAS et FAM) et **un cinquième** des demandes sont relatives à **l'emploi** : 5 personnes recherchent un emploi en ESAT.

En 2007, le CCAH a été sollicité par **deux personnes** recherchant une solution **d'accueil temporaire**.



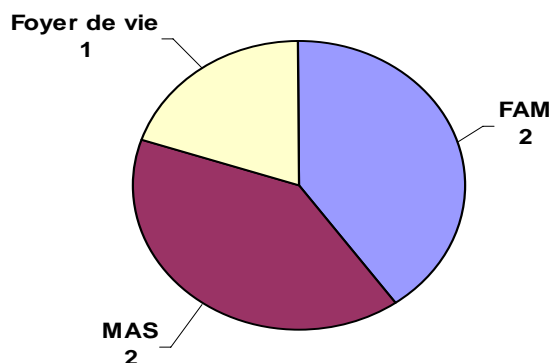
2.2 Résultats obtenus en matière de solution d'accueil en établissement spécialisé

Admission en établissements

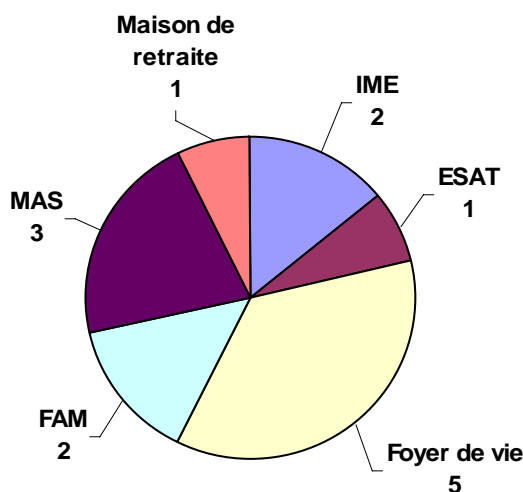
19 personnes ont été admises dans des établissements spécialisés.

Parmi ces 19 personnes :

- 5 ont obtenu une place dans les structures faisant l'objet de réservations prioritaires :
 - o 1 personne en foyer de vie
 - o 2 personnes en foyer d'accueil médicalisé (FAM)
 - o 2 personnes en maison d'accueil spécialisée



- 14 ont été accueillies dans des établissements n'ayant pas reçu de soutien financier par l'intermédiaire du CCAH :
 - o 2 personnes en institut médico-éducatif
 - o 1 personne en établissement et service d'aide par le travail
 - o 5 personnes en foyer de vie
 - o 2 personnes en foyer d'accueil médicalisé
 - o 3 personnes en maison d'accueil spécialisée
 - o 1 personne en maison de retraite



Le temps nécessaire pour une solution d'accueil est en moyenne de deux ans. Mais ce temps est variable, du fait des nombreux facteurs entrant en jeu, notamment :

- Le type de handicap de la personne,
- Son âge,
- Le type d'établissement qu'elle recherche,
- Sa domiciliation, le taux d'équipement variant selon les départements.

Parmi les 19 dossiers ayant abouti en 2007 :

- 4 étaient arrivés en 2007,
- 8 étaient arrivés en 2006,
- 3 étaient arrivés en 2005,
- 4 étaient arrivés en 2004.

Recherches interrompues

14 personnes ou familles ont demandé au CCAH **d'interrompre les recherches** pour diverses raisons :

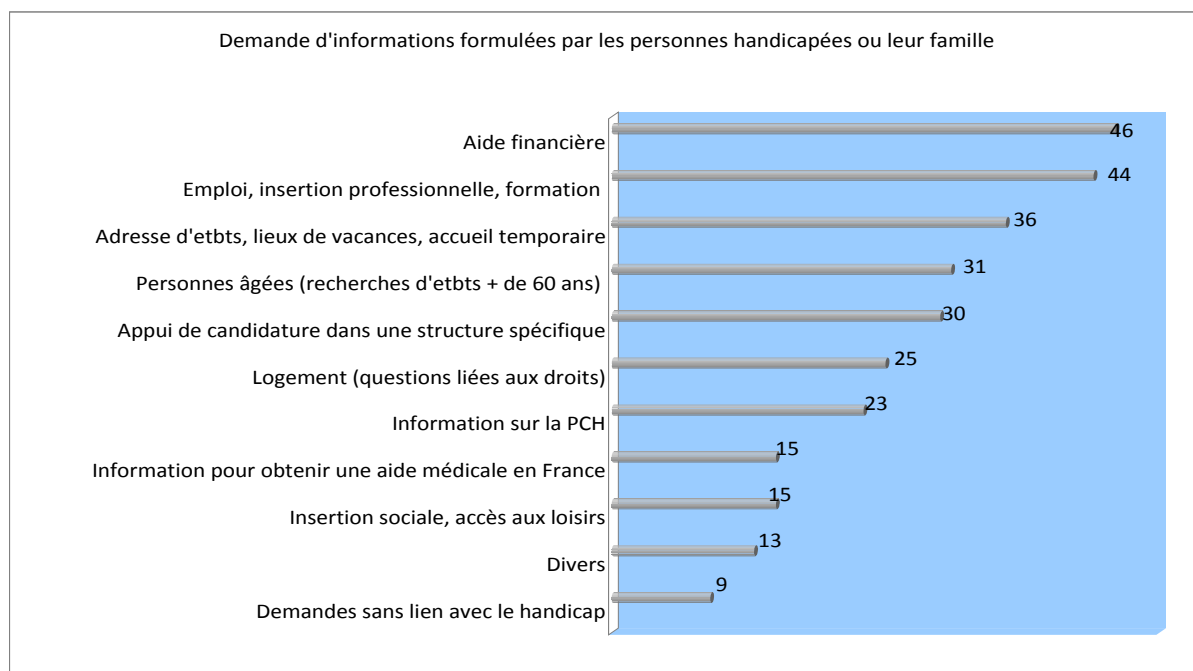
- La situation de la personne a évolué et elle ne recherche plus de structure d'accueil,
- L'hospitalisation,
- Le décès.

Parmi ces 14 personnes, **2** avaient formulé leur demande en **2007**.

2.3 Information et orientation des personnes handicapées et de leurs familles

L'équipe du CCAH informe et oriente les familles dans tous les domaines concernant le handicap.

Qu'ils s'agissent de courriers ou d'appels téléphoniques, le CCAH apporte une réponse directe à ces demandes ou oriente les personnes vers les associations, les services publics ou les partenaires institutionnels compétents.



Pour l'année 2007 : **287** demandes ont été formulées dont 71% émanaient des ressortissants des membres adhérents et 29% de personnes non affiliées aux membres adhérents.

Cette activité est désormais au cœur des missions des MDPH, guichets uniques d'information d'orientation, de conseils au niveau départemental. Les chargés d'accueil et d'information sont spécifiquement dédiés dans les MDPH à ce premier contact avec les personnes handicapées et leurs familles.

Le déploiement des MDPH et leur montée en charge progressive permet d'envisager aujourd'hui une orientation souvent efficace des personnes appelant le CCAH vers leur MDPH de référence. Ces partenariats et collaborations étroites avec les MDPH sont désormais au cœur de l'activité quotidienne du CCAH.

2.4 Action spécifique... l'orientation scolaire et professionnelle

Dans le cadre de ses activités de recherche d'établissements et d'information en direction des familles, le CCAH mène une action spécifique en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes souhaitant bénéficier de la meilleure scolarité, intégrer une formation qualifiante ou trouver un emploi.

L'objectif à terme est l'insertion du jeune travailleur dans la vie professionnelle ordinaire ou dans le secteur du travail protégé.

L'équipe du CCAH informe et oriente le jeune et sa famille sur les différentes formations existantes, et le cas échéant entame un travail de recherche de place dans un établissement correspondant à ses attentes : institut médico-pédagogique, institut médico-professionnel, centre de rééducation professionnelle, etc.

Pour cette activité, le CCAH est autorisé à bénéficier des versements exonérateurs effectués au titre de la taxe d'apprentissage sur la partie « Orientation scolaire et professionnelle ».

3. Pôle d'information, de conseils et d'échanges

3.1 Communiquer sur le secteur handicap et nos actions

Interventions

Fidèle à son rôle d'information et de sensibilisation aux différents thèmes du handicap, plusieurs interventions portant sur le rôle du CCAH et sur l'actualité du handicap, notamment la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ont été menées :

- Séminaires « action sociale » des administrateurs de l'Arrco et de l'Agirc,
- Rencontre de l'action sociale du GIE Agirc-Arrco,
- Formation pour les déléguées sociales du groupe Mornay,
- Divers articles pour les journaux internes des membres adhérents.

Partenariat avec les membres de l'association

L'année 2007 a été marquée par l'émergence de nouvelles demandes de services en direction de l'association. Au-delà de l'étude et de la validation de projets, de nombreux membres adhérents ont travaillé avec le CCAH sur des problématiques plus larges liées à la mise en place, au sein de leur organisme, d'actions spécifiques sur le handicap.

Le CCAH apporte dans ce cadre, conseils, expertise, mise en réseau avec les associations spécialistes du secteur.

Quelques exemples de partenariat :

Groupe Mornay : réflexion sur l'aide aux aidants, sur l'organisation de séjours de vacances pour les familles.

Pro BTP, Agrica, Lourmel, IRP Auto, (SCI Revicap) : Construction d'établissements pour personnes handicapées vieillissantes.

Chorum (CPM): participation à la conception de la Journée insertion Handicap, intervention lors du colloque

CPM, Agrica : Recherche action réalisée par Agrica et la CPM sur les travailleurs vieillissants sortant d'ESAT. Validation de cahier des charges pour l'ingénierie et l'étude de projets sur ce thème.

D&O : participation à la rédaction de panneaux sur le handicap moteur, présence dans les villes dans le cadre de l'opération « sensibilisation Handicap »

Réunica : Participation au séminaire de réflexion sur l'innovation sociale organisé par la direction de l'action sociale du groupe.

3.2 Journée nationale du CCAH

Carrefour d'expériences et d'échanges, le CCAH a toujours souhaité favoriser les possibilités de rencontres et de réflexion, d'information et de débats sur tous les thèmes concernant le handicap. Les thématiques suivent, logiquement, tant les évolutions de la société que les évolutions législatives, et le thème choisi pour la Journée Nationale 2007, « Personnes handicapées, aidants professionnels et familiaux, solidaires pour un même projet », en est l'illustration.

Ces différentes évolutions (lois de 2002, 2005, conférence de la famille 2006) ont amené un renouvellement des modes de collaboration entre tous les acteurs. Le projet de vie de la personne en situation de handicap est désormais au cœur de toutes nos actions. Dans ce contexte où chacun doit trouver sa place – personne handicapée, professionnels, familles, bénévoles – le CCAH a souhaité par cette journée, permettre la réflexion sur cette nécessaire coopération entre tous, et poser notamment la question des solidarités à mettre en œuvre dans notre société. L'aide à l'autonomie et ses enjeux, avec la création d'un cinquième risque, pose la question de la place de politiques publiques dans le financement des aides aux personnes handicapées, de la place des financements privés, et plus généralement la question de la complémentarité entre solidarité familiale et solidarité nationale.

Cette Journée a rassemblé le 4 décembre 2007, près de 340 personnes en salle plénière de l'Unesco. Ce colloque, agréé au titre de la formation professionnelle continue, a pu avoir cette qualité technique reconnue grâce à la forte implication des membres associés du CCAH particulièrement les membres du groupe de travail, l'APF, l'Unapei et la Fédération Apajh, qui ont apporté toute leur expérience et leurs connaissances des thèmes abordés.

Un document de synthèse de cette journée sera réalisé par l'équipe du CCAH au cours du premier semestre 2008.



4. Administration

En 2007, les instances chargées statutairement de l'administration et du contrôle des comptes se sont réunies :

Bureau : 3 avril et 5 juin,
Conseil d'Administration : 24 avril et 3 octobre,
Assemblée Générale : 5 juin,
Commission de contrôle des comptes : 21 mai.

Il convient de noter les changements suivants au sein du Conseil d'Administration :

- Le CESAP sera désormais représenté par Chantal Caillabet, en remplacement de Michel Roux,
- l'ACAS du CEA sera désormais représentée par Chantal Pierlas, en remplacement de Chantal Paulin,
- La CCAS d'EDF-GDF, nouvel administrateur, est représentée par Rémy Marc.

L'Assemblée Générale statutaire annuelle du 5 juin a :

- enregistré la désignation des deux représentants de l'APF et des deux représentants de l'UNAPEI au sein du Collège II,
- approuvé l'adhésion au CCAH des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte en qualité de membre associé,
- procédé à l'élection des membres de la Commission de contrôle des comptes : Christiane Legendre, Administrateur de la Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP), Jean-Paul Parat, Président de la Commission sociale du RESURCA, et Jean-Louis Soulié, Trésorier de la Mutuelle du Ministère de la Justice.

Le Conseil d'Administration du 24 avril a procédé à l'élection du Bureau ainsi composé :

Président : Joël Delgove

Vice-présidente : Huguette Psuja

Secrétaire général : Alain Cartel

Secrétaire général adjoint : Benoît Glorieux

Trésorier : Pascal Pâris

Trésorier adjoint : Laurent Cocquebert

Membres assesseurs : Jean-Jacques Darmangeat et Claude Meunier

La mise en œuvre en 2007 du projet stratégique de l'association voté lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2006, définissant de nouvelles activités et services pour le CCAH, a impliqué la mise en place d'une organisation adaptée pouvant répondre à ces nouveaux enjeux. L'association est désormais composée de sept salariés à temps plein : une directrice, une assistante et cinq chargés de mission.

5. Subvention du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

Après étude de notre dossier, le Ministère a accordé une subvention de 3.000 € au CCAH affectée aux dépenses liées à la conception et la mise en œuvre de la Journée Nationale du 4 décembre 2007. Cette subvention symbolise l'intérêt des pouvoirs publics pour les activités du CCAH et de ses membres actifs. Cette subvention est versée par la Direction générale de l'action sociale (DGAS).

Le Conseil d'Administration